

<http://www.snetap-fsu.fr/Forum-debat-du-28-fevrier-2012-6.html>



CDDEAP

Forum-débat du 28 février 2012 : 6 propositions

- Nos Actions - Comités de défense de l'EAP - Le Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public -

Date de mise en ligne : vendredi 11 mai 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Suite à la tenue d'un forum-débat ce 28 février 2012 au 29ème Salon International de l'Agriculture sur le thème : « Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en termes de formation et d'éducation ? »

Le Comité permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public avance les propositions suivantes :

1- **Création d'un Ministère Unique** de l'Éducation et de la Formation

Cette proposition répond au besoin de mieux articuler avec l'éducation nationale les questions qui se posent aux différents secteurs de formation (diplômes, personnels, orientation, ...), de s'affranchir des lobbys professionnels et de redonner la priorité au service Public (voir proposition n°2).

2- **Plan de sauvetage de l'EAP** sur une mandature avec l'objectif d'un **retour de l'offre publique à 50% au moins** sur tout le territoire pour l'enseignement technique. Pour les établissements d'enseignement supérieur, **mise en place d'un système transparent d'allocation des moyens** en fonction des missions.

Ce plan doit prévoir en particulier :

- l'existence de classes de **4eme et 3eme de l'EA dans chaque département**. Il s'agit notamment d'apporter une réponse concrète, accessible et crédible au problème du décrochage scolaire.
- le **développement de la filière service** qui constitue un réel gisement d'emplois. Chaque département doit être mis en capacité d'offrir les formations qualifiantes publiques relevant de ces secteurs.

Sur ces 2 points, **un partenariat avec l'EN** doit être engagé. Un **comité de pilotage national spécifique** doit être constitué pour impulser, accompagner et soutenir cette orientation politique.

3- **Contenus des référentiels :**

La tendance au développement des modules laissés à l'initiative des établissements et l'inflation des horaires non affectés doivent être stoppées. Une réflexion doit être engagée au plan national pour définir (redéfinir) et développer ce que doit être « **la culture commune** » **de tous les élèves dans chacune des filières dispensées par l'EAP** (culture commune générale, technique et scientifique)

Introduction dans les filières professionnelles d'une **initiation à la philosophie** avec une visée de compréhension des problématiques agricoles/citoyennes contemporaines

Le **concept de développement durable** ne doit plus relever dans les programmes du vernis, du verdissement ou de cache misère du modèle productiviste. Chaque jeune, futur professionnel responsable, doit être capable d'analyser son activité, ses choix à travers la grille de lecture du développement durable pour valoriser toutes les missions de l'activité agricole en milieu rural et agir en professionnel responsable.

A ce titre, les référentiels professionnels et pédagogiques doivent être revus pour accélérer le changement de paradigme productif agricole en renonçant à l'hyperspécialisation agricole (PA/PV), destructrice de terres agricoles, d'emplois, de ressources. Ils doivent être recentrés sur le modèle agricole de l'exploitation en polyculture/élevage, seul capable de concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui, ce sont les **modèles agricoles les moins polluants** et destructeurs qui sont optionnels dans les référentiels (la place de l'agriculture biologique est à repenser). L'objectif est d'inverser cette tendance, l'agriculture de précision, l'agriculture raisonnée, tout comme la « phyto », ne doivent plus occuper une place centrale dans les référentiels, sachant que ce qui est valable pour l'agriculture doit l'être de la même manière pour la viticulture, la forêt... durables. L'ensemble des référentiels doivent être élaborés en intégrant les **modèles de l'économie sociale et solidaire**, comme ils se doivent d'intégrer les problèmes énergétiques et environnementaux.

De même les référentiels doivent être rénovés en fonction des **nouvelles formes de l'espace rural et de ses nouvelles fonctions** (voir les problématiques spécifiques aux services aux personnes en milieu rural, comme « vieillir au pays » par exemple)

4- Exploitations

Un plan national de réinvestissement dans les exploitations, à la vocation pédagogique et de démonstration réaffirmée, doit être engagé. Plan pluriannuel de 5 ans associant les différentes institutions (Ministère, Conseils Régionaux)

Réinvestissement dans les structures, dans les moyens humains (statut de fonctionnaire pour les personnels d'exploitation), dans les orientations, dans les objectifs.

Toute exploitation de lycée doit **devenir « pilote » dans une thématique** liée à l'objectif de promouvoir le DD (eau, énergie, mode production, de commercialisation, de consommation....)

Un comité national doit également être constitué pour encourager la dynamique, coordonner le suivi et produire des analyses et bilans de cette politique volontariste.

Toute exploitation agricole d'établissement aura **obligation dans son cahier des charges d'établir un partenariat spécifique avec un institut de recherche** sur la ou les thématiques retenues pour développer le DD. Il en sera de même pour les Instituts concernés.

Les travaux donneront lieu à production d'analyses ouvertes au grand public, afin de contribuer sur les territoires à la production de références techniques et économiques nouvelles et de constituer ainsi des **centres de ressources** dans la perspective d'une réorientation générale des pratiques agricoles actuelles.

5- Apport des [EPLFPA](#) au développement et à l'animation des territoires ruraux

Attribuer des financements publics d'Etat pour l'ensemble des autres missions (la première demeurant celle de formation initiale et continue), se traduisant par des décharges horaires pour les personnels qui les mettent en œuvre. **Instaurer une présence de droit des établissements publics agricoles dans les comités de développement des Pays et les commissions éducation-formation des structures intercommunales** (communautés de communes en milieu rural et d'agglomération dans le périurbain)

6- Enseignement supérieur et Recherche

Asseoir le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et leur allouer par l'Etat les moyens de mieux répondre aux attentes des territoires ruraux et de l'agriculture.

Résorber la précarité afin de **ne plus rendre l'emploi tributaire des budgets des établissements**, incitant à une course effrénée aux profits, au détriment de la recherche publique.

Mettre en place une coordination nationale du système d'appui pour organiser de manière transparente et

cohérente la complémentarité entre les entités et entre les différentes formes d'appui, formation, recherche, ingénierie et construction des programmes de manière à répondre efficacement aux besoins de formation, d'expertise et d'accompagnement des établissements de formation.